

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 229 | Date 4-10 Novembre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 37 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

5 novembre : Douze anciens officiers de police turcs, précédemment révoqués par décret gouvernemental (KHK), ont été arrêtés dans le cadre d'une opération arbitraire visant des individus accusés de liens avec le mouvement Gülen.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

5 novembre : Un officier de police turc licencié, à qui l'on avait diagnostiqué un cancer à un stade avancé, est décédé après que les autorités ont retardé sa libération de prison malgré son état critique, ce qui a suscité l'indignation et mis en lumière les préoccupations actuelles concernant le traitement inadéquat des détenus gravement malades et les conditions difficiles auxquelles sont confrontés les prisonniers politiques.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

4 novembre : Les bureaux des gouverneurs de Mardin, Şırnak, Diyarbakır, Van, Ağrı, Şanlıurfa et Batman ont annoncé l'interdiction de tous les rassemblements et activités publics potentiels, y compris les déclarations de presse, les assemblées, les marches, les grèves de la faim, les sit-in, les rassemblements, l'installation de stands ou de tentes, la distribution de tracts ou de brochures, et l'accrochage d'affiches ou de bannières, ainsi que des restrictions à l'entrée et à la sortie des personnes susceptibles de participer à ces événements, en vigueur pendant 2 à 10 jours à compter du 4 novembre 2024.

5 novembre : Au deuxième jour des manifestations qui ont éclaté à la suite de la révocation de trois maires kurdes dans le sud-est à majorité kurde de la Turquie, des dizaines de personnes, dont deux journalistes, ont été arrêtées de force par la police.

5 novembre : À Antalya, 12 personnes, dont 8 membres de l'organisation Halkevleri, ont été arrêtées lors de perquisitions, prétendument en raison de slogans et de chansons interprétés lors des célébrations du 1er mai.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

5 novembre : Des groupes de défense des droits ont demandé au parlement turc de rejeter une proposition d'amendement criminalisant la divulgation d'informations considérées comme nuisibles aux opérations de renseignement étrangères, avertissant que cela représente une menace sérieuse pour la liberté de la presse et le droit du public à l'information.

5 novembre : À Istanbul, huit personnes ont été arrêtées lors de perquisitions à la suite de publications sur les médias sociaux liées à la mort de l'érudit islamique Fethullah Gülen.

7 novembre : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK) a imposé une amende au site d'information Bursada Bugün à la suite de remarques faites par la présentatrice Aysin Komitgan, qui a exprimé ses condoléances pour la mort de l'érudit turco-islamique Fethullah Gülen au cours d'une émission en direct.

9 novembre : Le journaliste Furkan Karabay a été arrêté en Turquie en raison de ses reportages et de ses messages sur les réseaux sociaux critiquant la prise de contrôle par le gouvernement des municipalités des régions à majorité kurde.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

6 novembre : Le Conseil de l'Europe a fermement condamné la destitution par la Turquie de maires élus dans le sud-est à majorité kurde, qualifiant cette mesure d'affront aux principes démocratiques et à l'autonomie locale, et exhortant les autorités turques à respecter la volonté des électeurs et à faire prévaloir l'Etat de droit.

6 novembre : Un candidat à un poste en Turquie, qui avait obtenu la meilleure note à un examen de recrutement mais avait été rejeté de manière controversée au cours de la procédure d'entretien, s'est suicidé, suscitant l'indignation face aux allégations de favoritisme et de pratiques d'embauche déloyales dans la fonction publique.

MINORITÉ KURDE

4 novembre : Le ministère de l'Intérieur turc a démis de leurs fonctions trois maires du sud-est à majorité kurde,

les accusant de liens avec le terrorisme. Des administrateurs ont été nommés à leur place, une décision critiquée dans le cadre d'une répression plus large contre les politiciens pro-kurdes.

7 novembre : Les procureurs ont lancé une enquête sur le co-président du parti DEM et législateur Tuncer Bakırhan et le président de la province de Mardin Mehmet Mihdi Tunç, co-président du DBP pro-kurde, pour leurs remarques critiquant la révocation des maires élus par le gouvernement turc.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

4 novembre : Au cours des manifestations contre la destitution des co-maires de Mardin, Batman et du district Halfeti d'Urfa, la police a fait une descente au domicile de Mehmet Erol, membre du conseil municipal de Batman, et l'a soumis, ainsi que sa famille, à des violences physiques. Son fils, Medeni Erol, qui souffre d'un handicap mental de 70%, aurait été torturé avec des chiens policiers, les laissant tous deux blessés, et Medeni a été placé en détention.

7 novembre : Emine Güçlüer, emprisonnée en Turquie avec son enfant en bas âge en raison de liens présumés avec le mouvement Gülen, fait face à des besoins non satisfaits en prison, ce qui a incité le député Ömer Faruk Gergerlioğlu à demander sa libération.

7 novembre : Mehmet Başaran, un prisonnier du centre de détention de type F n°1 de Tekirdağ, a subi une crise cardiaque et a été hospitalisé en soins intensifs pendant trois jours. Malgré son état critique, il a été renvoyé en prison sans que sa famille n'en soit informée.

DROITS DES FEMMES

5 novembre : Quarante-huit femmes ont été assassinées par des hommes en Turquie en septembre, établissant un record du nombre le plus élevé jamais signalé, selon la plateforme « We Will Stop Femicide ».